



Applicable pour les personnes fragiles (âgées, dépendantes, handicapées)

ASSISTANCE A LA PERSONNE

7j/7 sans majoration (A.P.A / P.C.H)

Aide directe à la personne : lever/coucher, toilette, habillage, préparation ou prise des repas, entretien du cadre de vie, tenir compagnie etc.

Prix HT

Prix TTC
TVA 5,5%
inclus *

Coût TTC
après crédit
d'impôt**

Forfait 1/2h (32,67€/H)	15,48 €	16,33 €	8,17 €
Forfait 3/4h (31,68€/h)	22,51 €	23,75 €	11,87 €
1h	29,34 €	30,95 €	15,48 €
Intervention occasionnelle/h (majoration 25% dim. et férié)	39,26 €	41,42 €	20,71 €
Coordination médico-sociale/h	41,52 €	43,80 €	21,90 €
Forfait Coffre à clef - TVA 10%	86,36 €	95,00 €	47,50 €



Prestation minimum de 30min

ENTRETIEN DU DOMICILE

SEMAINE de 8h à 18h	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
Ménage courant - Contrat/h	25,44 €	26,84 €	13,42 €
Ménage courant - Occasionnel/h	28,14 €	29,69 €	14,84 €
Grand nettoyage* (matériel fourni par le client)/h	32,06 €	33,82 €	16,91 €
Grand nettoyage* (matériel fourni par le prestataire)/h	39,33 €	41,49 €	20,75 €

Prestation minimum de 1H si prestation inférieure à 2H, majoration de 20% du Taux Horaire

*Nettoyage des vitres et huisseries, lessivage des murs, rangement, Evacuation en déchetterie,....



LIVRAISON DE REPAS ⁽²⁾

Des repas équilibrés et variés, adaptés à votre régime alimentaire, directement chez vous.	Prix HT	Prix TTC 5,5% et TVA 10% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
Formule déjeuner 5 éléments	10,89 €	11,73 €	8,77 €
Formule déjeuner et dîner (9 éléments)	19,00 €	20,43 €	15,79 €
Les Petits Plats d'Amandine 4 éléments	13,65 €	14,67 €	11,44 €

Autres formules possibles voir l'offre complète de portage de repas

⁽²⁾ Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, les prestations de livraison de repas doivent constituer un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible, exclusivement sur la partie livraison.

⁽³⁾ T.V.A à 5,5% sur la matière première et 10% sur la livraison.

Applicable pour les personnes fragiles (âgées, dépendante, handicapées)



ACCOMPAGNEMENT VEHICULE (2)

Avec nos véhicules	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% (1) inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
Forfait 1/2h	23,71 €	25,01 €	12,51 €
1h	29,61 €	31,24 €	15,62 €
Tarif unitaire du kilomètre parcouru	0,75 €	0,79 €	0,396 €
Avec votre véhicule	29,61 €	31,24 €	15,62 €
Longue distance sur devis			

(1) Le taux de TVA réduit à 5,5% concerne les personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap.
Prestation minimum de 1h



LIVRAISON A DOMICILE (2)

Alimentaire, non-alimentaire, médicaments...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
Livraison simple 1h	29,61 €	32,57 €	16,29 €
Livraison avec avance sur courses 1h	36,70 €	40,37 €	20,19 €
Tarif unitaire du kilomètre parcouru	0,75 €	0,83 €	0,41 €

Prestation minimum de 1h

(3) Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail



AUTRES SERVICES

	Prix HT	Prix TTC TVA inclus	Coût TTC après crédit d'impôt**
Petit bricolage (3) - TVA 10% /h	40,99 €	45,09 €	22,54 €
Assistance administrative - TVA 10% /h	30,26 €	33,29 €	16,64 €
Téléassistance - TVA 20%	Tarifs de l'opérateur		

Si prestation inférieure à 2H, majoration de 20% du Taux Horaire

(3) Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail



JARDINAGE ⁽³⁾

Applicable pour tous les clients

CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL	Prix HT	Prix TTC TVA 20% inclus	Coût TTC après crédit d'impôt**
Taux horaire intervention supérieure à 2h	38,33 €	46,00 €	23,00 €
Taux horaire intervention courte de 1h à 2h	46,00 €	55,20 €	27,60 €
Taux horaire intervention très courte inférieure 1h	53,67 €	64,40 €	32,20 €
Travaux complexes - tracteur tondeuse (interv. >2h)	49,17 €	59,00 €	29,50 €
Evacuation déchets un sac 200L	5,00 €	6,00 €	3,00 €
Evacuation déchets le m2	25,00 €	30,00 €	15,00 €
OCCASIONNEL - A LA DEMANDE	Prix HT	Prix TTC TVA 20% inclus	Coût TTC après crédit d'impôt**
Taux horaire intervention supérieure à 2h	40,83 €	49,00 €	24,50 €
Taux horaire intervention courte de 1h à 2h	49,00 €	58,80 €	29,40 €
Taux horaire intervention très courte inférieure 1h	57,17 €	68,60 €	34,30 €
Travaux complexes - tracteur tondeuse (interv. >2h)	51,67 €	62,00 €	31,00 €
Forfait 1/2 journée (4h)	155,83 €	187,00 €	93,50 €
Forfait journée (7h)	272,50 €	327,00 €	163,50 €

(3) Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail



ENTRETIEN DU DOMICILE

Entretien du cadre de vie, entretien du linge...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
SEMAINE de 8h à 18h			
Contrat Ménage courant	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Ménage Occasionnel	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Grand nettoyage* (matériel fourni par le client)	32,05 €	35,26 €	17,63 €
Grand nettoyage* (matériel fourni par le prestataire)	39,33 €	43,26 €	21,63 €

Prestation minimum de 1H

Si prestation inférieure à 2H, majoration de 20% du Taux Horaire

*Nettoyage des vitres et huisseries, lessivage des murs, rangement, évacuation en déchetterie



TARIFS au 01/01/2023

Agence Soissons
2 Rue de la Cité Gilbert - 02200 Soissons

soissons-laon@agedorservices.com
03.23.76.26.11
www.agedorservices.com

L'offre **AGE D'OR SERVICES** s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite (*) et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (**). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

ÉVALUATION DES BESOINS ET DEVIS GRATUIT

Votre agence vous remet gratuitement un devis pour les prestations, ou ensemble de prestations, dont le prix mensuel est supérieur ou égal à 100 euros (toutes taxes comprises), ou quel que soit le prix des prestations, à votre demande.

Horaires d'interventions et tarifs

Sauf d'être précisé autrement sur la grille tarifaire, nos interventions sont possibles entre 7h00 et 19h. Facturation du temps de prestation ou forfait Tarifs applicables dans un rayon de 10 km au départ de l'agence de Soissons ou d'Anizy-Pinon. Au-delà de cette zone, le km supplémentaire sera facturé 0,79€ TTC (0,75€ HT).

Majoration du tarif de 25% pour les interventions réalisées entre 19h00 et 7h00, majoration de 25% pour les dimanches et jours fériés et majoration de 100% pour le 1er mai et 25 décembre. Pas de majoration pour les contrats d'assistance à la personne.

GESTION DES INTERVENTIONS

Pour l'assistance à la personne et l'aide à domicile, toute demande de modification ou d'annulation pour les samedis et dimanches devra être effectuées avant le vendredi 12h. Toute commande non annulée sera facturée.

Les demandes d'intervention ou de modification en urgences pourront être majorées de 25% au vu des modifications de planning nécessaires.

Toute intervention annulée ne respectant pas le délai de 2 jours occasionnera des frais de 16,10 € TTC.

Hors situations d'urgence (hospitalisation notamment), toute intervention non annulée sera facturée à taux plein, même non accomplie, dans la mesure où il y aura eu déplacement de l'intervenant.

En cas d'hospitalisation, la prise en charge est suspendue jusqu'au retour de la personne aidée et remise en place dans les plus brefs délais.



*** : TVA réduite selon taux en vigueur**
cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts



**** : Crédit d'impôt 50%**
cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances

Intervention en mode prestataire. Pour les nouveaux contrats à compter du 01/01/2023 :
Aucun frais d'inscription
Aucun frais de dossiers
Aucun frais de déplacement



Les moyens de paiement :
Prélèvement, virement, CESU, chèque bancaire et Sortir Plus.

Accueil en agence sur rendez-vous et téléphonique :

Lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17h30

Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur :

L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité
45 rue Maurice Berteaux - 78600 LE MESNIL-LE-ROI

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponse ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site www.agedorservices.com.

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire.

Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.